

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3376**

commission principale : développement économique

commune (s) : Saint Priest

objet : **Management de centre-ville : convention avec l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest - Avenant n° 1 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (SDUC), l'agglomération lyonnaise a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité. Différentes actions sont envisagées dont la gestion unifiée ou management de centre-ville.

La vitalité des centres-villes nécessite aujourd'hui une gestion partenariale que seul un travail concerté se concluant par un consensus de tous les acteurs concernés peut faire aboutir. La nouvelle fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique. Le métier de manager de centre-ville a pour objet de coordonner les efforts et les ressources, améliorer la communication entre les acteurs afin d'obtenir un consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser le centre-ville et rechercher de nouveaux investisseurs.

La gestion de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre ville :

- publics : l'Etat, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les chambres consulaires, EDF, France Télécom, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac, etc.,
- privés : les commerçants (associations, grandes enseignes, etc.), cinémas, systèmes bancaires et immobiliers, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels, etc.

En 2003, le groupe de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre de métiers du Rhône et de l'Etat, a confié à l'Association belge de management de centre-ville (AMCV), association spécialisée dans la mise en place au niveau européen de dispositifs de gestions de centre-ville, une mission d'expertise afin de formaliser la démarche sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine à la fois dans le choix des sites, l'implication techniques et financière des acteurs, le profil des managers de centre-ville, un calendrier de mise en œuvre sur plusieurs années.

Saint Priest est apparu comme un site pertinent pour développer un projet de gestion unifiée car le centre-ville dispose :

- d'un potentiel commercial suffisant ayant des zones de chalandises importantes,
- d'une association de commerçants structurée, représentative et prête à s'investir,
- d'une volonté forte de la Commune de développer ce type de démarche.

Le projet de redynamisation et de développement du centre-ville de Saint Priest a donné lieu, en septembre 2005, à la création de l'association de gestion de centre-ville et au recrutement d'un manager de centre-ville.

*Les objectifs de l'association :*

- développer un appareil commercial attractif,
- assurer une accessibilité aisée au centre-ville,
- promouvoir le centre-ville et développer son image.

*Le bilan des premiers mois d'actions :*

- structuration de l'association,
- création d'une identité visuelle pour l'association et le centre-ville en général,
- cartographie de l'offre commerciale et des locaux vacants,
- rencontre de l'ensemble des acteurs économiques.

*Le programme de travail et les objectifs 2006 :*

- développer la stratégie de communication : création d'un logo et d'une charte graphique,
- structurer les groupes de travail thématiques,
- organiser des manifestations économiques,
- améliorer l'environnement et l'ambiance urbaine.

*Le financement de l'association :*

| Charges                                | en €           | Produits                             | en €           |
|----------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| <b>personnel</b>                       |                | <b>allègement de charges</b>         |                |
| gestionnaires de centre-ville          | 55 000         | aide dégressive à l'employeur        | 9 300          |
| assistant (e)                          | 30 000         | (Assedic)                            |                |
| <b>fonctionnement</b>                  |                | <b>financement</b>                   |                |
| frais divers (tél, consommables, etc.) | 10 000         | ville de Saint Priest                | 50 000         |
| communication                          | 8 500          | Communauté urbaine                   | 20 000         |
| assurances                             | 1 000          | CCI                                  | 10 000         |
| loyer                                  | 7 200          | magasin Champion                     | 5 000          |
| amortissement                          | 1 800          | SCI Mozart                           | 7 000          |
|                                        |                | association Horizon                  | 5 000          |
|                                        |                | office d'HLM Porte des Alpes Habitat | 7 200          |
| <b>total</b>                           | <b>113 500</b> | <b>total</b>                         | <b>113 500</b> |

*L'évaluation :*

- l'évaluation de l'activité commerciale,
- le développement de nouveaux commerces,
- la participation du secteur privé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le renouvellement de la subvention de 20 000 € à l'association de gestion unifiée de centre-ville de saint Priest.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 avec ladite association.

**3° - La dépense** correspondante, soit 20 000 € TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - direction des affaires économiques et internationales - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,